

Extrait du Registre des délibérations

Assemblée générale de la
Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne
Du 30 juin 2015

Mandature 2011-2015

Délibération n° 2015/05

Point de situation sur le Budget rectificatif 2014

L'an deux mille quinze, le 30 juin, à 11 heures, à Gron, la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne s'est réunie en assemblée générale, sous la présidence d'Alain PEREZ, en présence de M. le Sous-préfet de Sens

Membres titulaires présents

Didier BARJOT Jean-Michel BEAUGER, Arlette BORSATO, Thierry CADEVILLE, Bernard CHARIGNON, Michel CHAUFOURNAIS, René CORNET, Patrick DESAINT, Damien FOULON, Nicolas GARNERONE, Martine GASLONDE Michel GREGOIRE, Marc MANDRAY, Denis MASSOT, Pascal MINET, Julien MOUCHET, Daniel PARIGOT, Alain PEREZ, Gérard PEYRELADE, Sylvie RAMISSE ;

Membres titulaires excusés

Pascal BAILLY, Marc BELBENOIT, Jacques BERDALA, Nadine BETHERY, Damien BOURGUIGNON, Evelyne DUROT, Carlos ECHANOVE ESCUDERO, Sylvie GALLOT, Alain LAPLAUD, Philippe MENIN, Serge NASSELEVITCH, Patrice QUINCY, Louis-Etienne ROY

- *Nombre de membres titulaires élus de la C.C.I. de l'Yonne : 36*
- *Nombre de membres titulaires en exercice : 33*
- *Nombre de membres titulaires élus présents ayant participé au vote : 20*
- *Quorum = 18 : le quorum est atteint*
- *Majorité absolue : 11*

.../...

Point de situation sur le Budget rectificatif 2014

Il m'incombe de vous reparler du prélèvement exceptionnel. Nous sommes en train de régler le solde , en étroite collaboration avec M. le Directeur des Finances publiques, pour que le choc soit le plus acceptable pour notre petite CCI

Mais nous sommes confrontés à une difficulté normative où l'on doit tout à la fois

- Respecter l'avis de nos commissaires aux comptes
- Et respecter l'avis de notre tutelle

Nous nous retrouvons dans un combat national qui nous dépasse, avec des prises de position de CCI France, de l'Etat et des commissaires aux comptes qui ne sont pas toujours en phase. Nous essayons de faire au mieux, dans un contexte très incertain.

La complexité de ces éléments normatifs a conduit le Préfet de Région a rendre un avis défavorable sur notre budget rectificatif 2014, voté lors de l'assemblée générale du 24 novembre 2014, pour non-respect de la circulaire du 2 février 2015, et a demandé d'en rendre acte devant cette assemblée, c'est pour cette raison que nous avons mis ce point à l'ordre du jour.

Sébastien VALLET reprend :

- l'avis EC 2014-48 de la Compagnie nationale des Commissaires aux comptes confirmant le traitement du prélèvement des 500 M€ prévu à l'article 33 de la LFI pour 2014, comme une charge exceptionnelle dans les comptes exécutés 2014
- La Circulaire interministérielle du 2 février 2015 précisant que le prélèvement à opérer sur les fonds propres en 2015, n'a pas vocation à faire l'objet d'écriture au titre de l'exercice 2014, ni sous la forme d'une provision pour charge, ni sous la forme d'une charge à payer
- La circulaire DGFIP et DGE du 28 avril 2015, demandant une dissociation du traitement du prélèvement qui :
 - o Figurerait en charge exceptionnelle, dans les comptes annuels (bilan, compte de résultat, annexe) de l'exercice 2014, conformément à la recommandation de la CNCC
 - o Ne figurerait pas dans le budget exécuté 2014 (document comparant le budget exécuté en 2014 et le dernier budget voté pour 2014
 - o Figurerait en imputation directe sur les capitaux propres en 2015, dans le budget prévisionnel et exécuté 2015 mais ne figurerait donc pas dans les comptes annuels.

Face à ces contradictions, la CCI essaie d'agir au mieux des intérêts de l'établissement public et des ressortissants qu'elle représente, et à cette fin, la CCI pourrait être amenée à saisir les juridictions compétentes pour connaître le droit qu'elle doit appliquer.

Il s'agit d'une délibération de précaution, les instances nationales négocient pour s'accorder les positions à tenir.

Le Président propose de délibérer. Nous ne sommes pas des va-t'en guerre, nous respecterons les consignes qui nous seront données par notre réseau national, c'est d'ailleurs la position qui a été votée par la CCI Bourgogne la semaine dernière.

Délibération

La CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE L'YONNE, régulièrement réunie le 30 juin 2015

- L'Assemblée générale a pris acte de l'avis défavorable de M. le Préfet de l'Yonne sur le budget rectificatif 2014, voté lors de l'assemblée générale du 24 novembre 2014, pour non-respect de la circulaire du 2 février 2015,
- Donne délégation au Président, pour intenter les actions en justice, devant tout ordre de juridiction administrative, judiciaire et financière, quelle que soit l'instance, sur tout document budgétaire budget primitif, budget rectificatif, budget exécuté.
- Il sera rendu compte à l'assemblée générale, de chacune des décisions prises dans le cadre de cette délégation.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité des membres titulaires présents.

Le Président
Alain PÉREZ

Le Secrétaire
Michel GREGOIRE

Extrait du Registre des délibérations

Assemblée générale de la
Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne
Du 30 juin 2015

Mandature 2011-2015

Délibération n° 2015/07

Gestion de la pépinière d'entreprises de Joigny

L'an deux mille quinze, le 30 juin, à 11 heures, à Gron, la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne s'est réunie en assemblée générale, sous la présidence d'Alain PEREZ, en présence de M. le Sous-préfet de Sens

Membres titulaires présents

Didier BARJOT Jean-Michel BEUGER, Arlette BORSATO, Thierry CADEVILLE, Bernard CHARIGNON, Michel CHAUFOURNAIS, René CORNET, Patrick DESAINT, Damien FOULON, Nicolas GARNERONE, Martine GASLONDE Michel GREGOIRE, Marc MANDRAY, Denis MASSOT, Pascal MINET, Julien MOUCHET, Daniel PARIGOT, Alain PEREZ, Gérard PEYRELADE, Sylvie RAMISSE ;

Membres titulaires excusés

Pascal BAILLY, Marc BELBENOIT, Jacques BERDALA, Nadine BETHERY, Damien BOURGUIGNON, Evelyne DUROT, Carlos ECHANOVE ESCUDERO, Sylvie GALLOT, Alain LAPLAUD, Philippe MENIN, Serge NASSELEVITCH, Patrice QUINCY, Louis-Etienne ROY

- *Nombre de membres titulaires élus de la C.C.I. de l'Yonne : 36*
- *Nombre de membres titulaires en exercice : 33*
- *Nombre de membres titulaires élus présents ayant participé au vote : 20*
- *Quorum = 18 : le quorum est atteint*
- *Majorité absolue : 11*

.../...

Gestion de la pépinière d'entreprises de Joigny

Lors de l'assemblée générale du 25 novembre 2014, vous avez autorisé la CCI à candidater à la délégation de service public pour l'exploitation et l'animation de la pépinière/hôtel d'entreprises du Jovinien.

Je vous rappelle les caractéristiques de cette pépinière qui pourra héberger 15 à 20 entreprises :

- ❖ 6 ateliers d'une surface comprise entre 85 et 250 m²,
- ❖ 19 bureaux de 12 m²
- ❖ un plateau d'une surface de 305 m² cloisonnable
- ❖ 2 salles de réunions
- ❖ Des espaces communs.

Par courrier en date du 27 mai 2015, le président de la Communauté de Communes du Jovinien a notifié à la CCI, le contrat de délégation de service public, d'une durée de 6 ans, avec mise en service opérationnelle prévue le 1^{er} septembre 2015.

Principales dispositions du contrat

1. Redevance annuelle

Le délégataire versera une redevance annuelle à l'autorité délégante, fixée à la somme de 200 000 € HT par année.

2. Loyers des bureaux

- Dans le cadre d'une convention d'hébergement → 13 €/m² et par mois HT charges locatives comprises
- Dans le cadre d'un bail professionnel → 17 €/m² et par mois HT charges locatives comprises.

3. Loyers des ateliers

- Dans le cadre d'une convention d'hébergement → 7,5 €/m² et par mois HT charges communes comprises
- Dans le cadre d'un bail professionnel → 9,5 €/m² et par mois HT charges communes comprises.

4. Calcul de la participation

En contrepartie des missions particulières de service public qui lui sont dévolues, le délégataire percevra une participation annuelle de l'autorité délégante.

Déoulant du compte de résultat prévisionnel du délégataire, annexé à la convention, la compensation a été fixée à la somme de :

	Charges totales majorées d'une marge raisonnable		Ensemble des produits		Participation de la Communauté de Communes du Jovinien
Année 1 (sept à décembre 2015)	106 176 €	-	6 450 €	=	99 726 €
Année 2	310 643 €	-	47 600 €	=	263 043 €
Année 3	329 543 €	-	68 800 €	=	260 743 €
Année 4	329 543 €	-	104 700 €	=	224 843 €
Année 5	347 393 €	-	137 800 €	=	209 593 €
Année 6	346 973 €	-	156 000 €	=	190 973 €
Année 7 (janvier à août 2022)	232 869 €	-	93 700 €	=	139 169 €

5. Garantie financière

Le délégataire devra fournir au délégant, une garantie d'un montant de 50.000 €, émanant d'un organisme bancaire ou financier habilité à donner des garanties

Le Président sollicite l'assemblée générale pour approuver cette délégation.

Délibération

La Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne, régulièrement réunie le 30 juin 2015

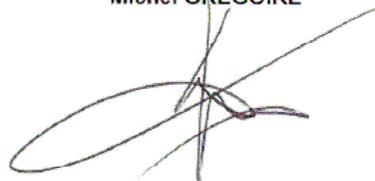
- *Décide d'approuver la convention de délégation de service public pour l'exploitation et l'animation de la pépinière d'entreprises du Jovinien, à compter du 1^{er} septembre 2015, dans les conditions énoncées précédemment.*

Cette délibération est adoptée à l'unanimité des membres titulaires présents.

Le Président
Alain PEREZ



Le Secrétaire
Michel GREGOIRE



Extrait du Registre des délibérations

Assemblée générale de la
Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne
Du 30 juin 2015

Mandature 2011-2015

Délibération n° 2015/08

Mise à jour des tarifs de la CCI au 1^{er} juillet 2015

L'an deux mille quinze, le 30 juin, à 11 heures, à Gron, la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne s'est réunie en assemblée générale, sous la présidence d'Alain PEREZ, en présence de M. le Sous-préfet de Sens

Membres titulaires présents

Didier BARJOT, Jean-Michel BEAUGER, Arlette BORSATO, Thierry CADEVILLE, Bernard CHARIGNON, Michel CHAUFOURNAIS, René CORNET, Patrick DESAINT, Damien FOULON, Nicolas GARNERONE, Martine GASLONDE, Michel GREGOIRE, Marc MANDRAY, Denis MASSOT, Pascal MINET, Julien MOUCHET, Daniel PARIGOT, Alain PEREZ, Gérard PEYRELADE, Sylvie RAMISSE ;

Membres titulaires excusés

Pascal BAILLY, Marc BELBENOIT, Jacques BERDALA, Nadine BETHERY, Damien BOURGUIGNON, Evelyne DUROT, Carlos ECHANOVE ESCUDERO, Sylvie GALLOT, Alain LAPLAUD, Philippe MENIN, Serge NASSELEVITCH, Patrice QUINCY, Louis-Etienne ROY

- *Nombre de membres titulaires élus de la C.C.I. de l'Yonne : 36*
- *Nombre de membres titulaires en exercice : 33*
- *Nombre de membres titulaires élus présents ayant participé au vote : 20*
- *Quorum = 18 : le quorum est atteint*
- *Majorité absolue : 11*

.../...

Mise à jour des tarifs de la CCI au 1^{er} juillet 2015

Nous devons ajouter deux types de prestations à nos tarifs, votés lors de l'assemblée générale du 28 novembre 2014

- D'une part les prestations liées à l'activité de la pépinière d'entreprises de Joigny, que nous avons évoquées ci-avant .
- D'autre part, une formalité qui sera exercée par les agents de notre Centre de Formalités des Entreprises concernant la délivrance de la carte professionnelle aux agents immobiliers. Jérôme MAYEL fera une présentation de cette nouvelle formalité un peu plus loin dans notre ordre du jour.
 - o Les tarifs de ces formalités de délivrance de ces cartes professionnelles d'agents immobiliers ; inscrits dans le décret paru le 21 juin 2015 sont les suivants : :
 - 120 € pour l'instruction et la délivrance de la carte prof
 - 50 € pour la modification d'une carte professionnelle
 - 80 € pour la délivrance d'un récépissé
 - 50 € pour la délivrance d'une attestation pour la personne habilitée par le titulaire de carte professionnelle.

Vous avez dans vos dossiers, les tarifs complets mis à jour.

Délibération

La CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE L'YONNE, régulièrement réunie le 30 juin 2015, approuve les tarifs tels qu'ils sont proposés, et applicables au 1^{er} juillet 2015

Cette délibération est adoptée à l'unanimité des membres titulaires présents.

Le Président
Alain PÉREZ



Le Secrétaire
Michel GREGOIRE



Extrait du Registre des délibérations

Assemblée générale de la
Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne
Du 30 juin 2015

Mandature 2011-2015

Délibération n° 2015/09

**Candidature à la délégation de service public pour la
gestion de l'aéroport**

L'an deux mille quinze, le 30 juin, à 11 heures, à Gron, la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne s'est réunie en assemblée générale, sous la présidence d'Alain PEREZ, en présence de M. le Sous-préfet de Sens

Membres titulaires présents

Didier BARJOT Jean-Michel BEAUGER, Arlette BORSATO, Thierry CADEVILLE, Bernard CHARIGNON, Michel CHAUFOURNAIS, René CORNET, Patrick DESAINT, Damien FOULON, Nicolas GARNERONE, Martine GASLONDE Michel GREGOIRE, Marc MANDRAY, Denis MASSOT, Pascal MINET, Julien MOUCHET, Daniel PARIGOT, Alain PEREZ, Gérard PEYRELADE, Sylvie RAMISSE ;

Membres titulaires excusés

Pascal BAILLY, Marc BELBENOIT, Jacques BERDALA, Nadine BETHERY, Damien BOURGUIGNON, Evelyne DUROT, Carlos ECHANOVE ESCUDERO, Sylvie GALLOT, Alain LAPLAUD, Philippe MENIN, Serge NASSELEVITCH, Patrice QUINCY, Louis-Etienne ROY

- *Nombre de membres titulaires élus de la C.C.I. de l'Yonne : 36*
- *Nombre de membres titulaires en exercice : 33*
- *Nombre de membres titulaires élus présents ayant participé au vote : 20*
- *Quorum = 18 : le quorum est atteint*
- *Majorité absolue : 11*

Candidature à la DSP pour la gestion de l'aéroport

Lors de notre assemblée générale du 25 novembre 2014, la CCI a décidé de gérer une année supplémentaire cet équipement, soit jusqu'en février 2016, afin de permettre au Syndicat Mixte de préparer le cahier des charges de la future délégation de service public.

Le 17 avril 2015, le Syndicat Mixte de l'Aérodrome d'Auxerre-Branches a publié un avis d'appel à candidature pour cette délégation de service public à la gestion et de l'exploitation de l'Aérodrome.

La date limite de réception des candidatures était fixée au 26 mai 2015.

La CCI de l'Yonne a présenté sa candidature, et déposé un dossier répondant aux modalités exigées.

Par courrier en date du 23 juin 2015, le Syndicat Mixte a décidé « de placer notre structure sur la liste des candidats admis à présenter une offre. »

A ce stade de la procédure, l'assemblée générale est sollicitée pour autoriser la CCI à présenter une offre, en répondant au cahier des charges de la consultation

Calendrier de la consultation

- Date limite de remise des offres : 3 septembre 2015
- Ouverture/analyse des offres : septembre 2015
- Choix du ou des candidats retenus pour la négociation : octobre 2015
- Négociation des offres : octobre/novembre 2015
- Choix du délégataire : décembre 2015

Objet de la DSP : convention sous forme d'affermage

Principales missions incombant au délégataire :

- Gestion, exploitation et entretiens des terrains, ouvrages, bâtiments, installations, matériels, réseaux et services
- Développement des activités aéronautiques, extra-aéronautiques et domaniales
- Fourniture des services d'assistance au trafic aérien et aux passagers
- Exécution des tâches de sécurité et de sûreté
- Maintien des homologations et certifications

Le mémoire comportera 5 notes sur :

- Le positionnement stratégique de la plateforme avec analyse du territoire, perspectives d'évolution du transport aérien et du contexte concurrentiel régional et national
- Actions commerciales et de promotion, accompagnées d'un plan de développement
- Développement des activités extra-aéronautiques
- Plan de communication en cohérence avec le plan de développement stratégique
- Synthèse et résultats attendus des actions du délégataire en terme de prévisions de trafic, par segment de marché (aviation d'affaires, vols de voyages, etc..)

Durée de la délégation : 7 ans

Date de départ : 5 février 2016

Le Président précise que les travaux de la piste étant programmés, ce qui était le pré-requis à notre candidature, il souhaite proposer aux membres, la délibération l'autorisant à déposer un dossier.

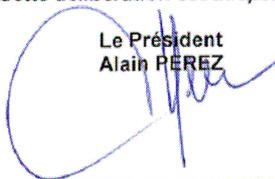
Délibération

La CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE L'YONNE, régulièrement réunie le 30 juin 2015,

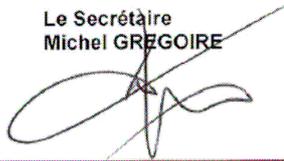
- Vu l'avis du Bureau de la CCI en date du 12 mai 2015
- Vu la décision du syndicat mixte de l'aérodrome d'Auxerre-Branches autorisant la CCI de l'Yonne, à candidater à la future DSP
 - Décide de candidater à la délégation de service public de l'Aérodrome d'Auxerre-Branches,
 - Autorise le Président à présenter une offre pour le 3 septembre 2015 au Syndicat Mixte de l'Aérodrome

Cette délibération est adoptée à l'unanimité des membres titulaires présents.

Le Président
Alain PEREZ



Le Secrétaire
Michel GRÉGOIRE



Extrait du Registre des délibérations

Assemblée générale de la
Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne
Du 30 juin 2015

Mandature 2011-2015

Délibération n° 2015/10

Appui aux dispositifs d'apprentissage et d'alternance

L'an deux mille quinze, le 30 juin, à 11 heures, à Gron, la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne s'est réunie en assemblée générale, sous la présidence d'Alain PEREZ, en présence de M. le Sous-préfet de Sens

Membres titulaires présents

Didier BARJOT Jean-Michel BEAUGER, Arlette BORSATO, Thierry CADEVILLE, Bernard CHARIGNON, Michel CHAUFOURNAIS, René CORNET, Patrick DESAINT, Damien FOULON, Nicolas GARNERONE, Martine GASLONDE Michel GREGOIRE, Marc MANDRAY, Denis MASSOT, Pascal MINET, Julien MOUCHET, Daniel PARIGOT, Alain PEREZ, Gérard PEYRELADE, Sylvie RAMISSE ;

Membres titulaires excusés

Pascal BAILLY, Marc BELBENOIT, Jacques BERDALA, Nadine BETHERY, Damien BOURGUIGNON, Evelyne DUROT, Carlos ECHANOVE ESCUDERO, Sylvie GALLOT, Alain LAPLAUD, Philippe MENIN, Serge NASSELEVITCH, Patrice QUINCY, Louis-Etienne ROY

- *Nombre de membres titulaires élus de la C.C.I. de l'Yonne : 36*
- *Nombre de membres titulaires en exercice : 33*
- *Nombre de membres titulaires élus présents ayant participé au vote : 20*
- *Quorum = 18 : le quorum est atteint*
- *Majorité absolue : 11*

.../...

4.5 Appui aux dispositifs d'apprentissage et d'alternance

Olivier CONSTANT Directeur de la Formation et de l'emploi

Au-delà de ses missions régaliennes dans le domaine de l'apprentissage, c'est-à-dire

- collecte de la taxe d'apprentissage
- et enregistrement des contrats d'apprentissage de nos ressortissants, (et, par convention avec la DIRECCTE, les contrats d'apprentissage du secteur Public),

la C.C.I. de l'Yonne s'engage auprès des entreprises et des jeunes, en développant des actions spécifiques.

C'est dans cette perspective qu'elle a notamment adhéré à la Bourse Régionale de l'Apprentissage, un outil inter-consulaire et inter-régional de mise en relation entre jeunes et entreprises.

De la même manière, la CCI s'engage dans le dispositif de l'apprentissage grâce aux actions dédiées, avec notamment la présence d'un « Développeur Apprentissage ».

L'objectif est de promouvoir l'apprentissage, de faciliter les mises en relations et de proposer à l'entreprise et aux familles l'accompagnement adapté.

Les réunions collectives, forums dédiés, ou autres actions développées par le service y contribuent également, comme par exemple, la « Nuit de l'Orientation » ou la « Semaine Nationale de l'Apprentissage ».

Le Point Apprentissage (Point A), service de la Direction Emploi Formation, propose son aide à la procédure d'entrée en apprentissage, à tous ses ressortissants, aux associations, aux professions libérales et aux établissements du secteur public de sa circonscription.

Pour satisfaire les demandes des différents publics, notamment en matière d'information et d'orientation sur l'alternance et l'apprentissage, la C.C.I. de l'Yonne propose un accueil à destination tant des Chefs d'entreprise que des jeunes.

L'opération "**Appui aux dispositifs d'apprentissage et d'alternance**" s'articule autour de 5 activités :

- informer les publics concernés, principalement les jeunes et les entreprises
- promouvoir les métiers, l'apprentissage et les autres filières de formation professionnelle
- accompagner les jeunes dans leur démarche d'orientation professionnelle pour les aider à définir des pistes professionnelles en tenant compte de leurs aptitudes et motivations pour un métier ou un secteur particulier.
- Gérer et animer la bourse de l'apprentissage par la mise en relation des Chefs d'entreprises et des jeunes
- Analyser et diminuer les causes de rupture des contrats d'apprentissage

Le coût de l'opération, au titre de l'année 2015 est de 138.210,55 €, correspondant essentiellement à du temps agent

Le financement prévu est le suivant :

▶ Subvention FSE (Fonds Social Européen) (45 %)	62.191,55 €
▶ Conseil Régional de Bourgogne (12,37 %)	17.099,00 €
▶ C.C.I. de l'Yonne (42,63 %)	58.920,00 €
Total	138.210,55 €

Oliver CONSTANT indique que le Conseil Régional vient d'indiquer qu'il financera en 2016, comme il l'a fait en 2015, un poste de développeur apprentissage,

Délibération

La CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE L'YONNE, régulièrement réunie le 30 juin 2015,

- approuve le plan de financement de l'action "Appui aux dispositifs d'apprentissage et d'alternance tel qu'il vient d'être présenté,
- autorise le Président à solliciter les partenaires suivants et à signer les conventions de financement
 - Fonds Social Européen pour une subvention d'un montant de 62.191,55€
 - et Conseil Régional de Bourgogne pour une subvention d'un montant de 17.099,00 €

Cette délibération est adoptée à l'unanimité des membres titulaires présents.

**Le Président
Alain PEREZ**



Extrait du Registre des délibérations

Assemblée générale de la
Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne
Du 30 juin 2015

Mandature 2011-2015

Délibération n° 2015/11

**Nouvelles désignations de représentants de la CCI dans
des structures extérieures**

L'an deux mille quinze, le 30 juin, à 11 heures, à Gron, la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne s'est réunie en assemblée générale, sous la présidence d'Alain PEREZ, en présence de M. le Sous-préfet de Sens

Membres titulaires présents

Didier BARJOT Jean-Michel BEAUGER, Arlette BORSATO, Thierry CADEVILLE, Bernard CHARIGNON, Michel CHAUFOURNAIS, René CORNET, Patrick DESAINT, Damien FOULON, Nicolas GARNERONE, Martine GASLONDE Michel GREGOIRE, Marc MANDRAY, Denis MASSOT, Pascal MINET, Julien MOUCHET, Daniel PARIGOT, Alain PEREZ, Gérard PEYRELADE, Sylvie RAMISSE ;

Membres titulaires excusés

Pascal BAILLY, Marc BELBENOIT, Jacques BERDALA, Nadine BETHERY, Damien BOURGUIGNON, Evelyne DUROT, Carlos ECHANOVE ESCUDERO, Sylvie GALLOT, Alain LAPLAUD, Philippe MENIN, Serge NASSELEVITCH, Patrice QUINCY, Louis-Etienne ROY

- *Nombre de membres titulaires élus de la C.C.I. de l'Yonne : 36*
- *Nombre de membres titulaires en exercice : 33*
- *Nombre de membres titulaires élus présents ayant participé au vote : 20*
- *Quorum = 18 : le quorum est atteint*
- *Majorité absolue : 11*

Nouvelles désignations de représentants de la CCI dans des structures extérieures

Dans le cadre de la mise en place des pôles d'équilibre territorial et des Schémas de cohérence territoriale nous devons procéder à de nouvelles désignations, pour représenter la CCI dans ces nouvelles instances

Voici les propositions :

Conseil de développement territorial du PETR du Grand Avallonnais

- ▶ titulaires : Alain PEREZ, Patrice QUINCY
- ▶ suppléant : Serge NASSELEVITCH

PETR du Nord de l'Yonne

- ▶ Bernard CHARIGNON, René CORNET , Marc MANDRAY, Pascal MINET

PETR du Pays de Puisaye FORTERRE

- ▶ Julien MOUCHET

Autres propositions de désignation :

- ▶ Schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) : Gilles Nogaret (en complément de René CORNET)
- ▶ Pole environnemental territorial auxerrois : Patrick COTTIN

Délibération

La CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE L'YONNE, régulièrement réunie le 30 juin 2015, approuve les désignations ci-dessus présentées.

Le Président
Alain PEREZ



Le Secrétaire
Michel GREGOIRE



Extrait du Registre des délibérations

Assemblée générale de la
Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne
Du 30 juin 2015

Mandature 2011-2015

Délibération n° 2015/12

Soutien au commerce de centre-ville

L'an deux mille quinze, le 30 juin, à 11 heures, à Gron, la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne s'est réunie en assemblée générale, sous la présidence d'Alain PEREZ, en présence de M. le Sous-préfet de Sens

Membres titulaires présents

Didier BARJOT Jean-Michel BEAUGER, Arlette BORSATO, Thierry CADEVILLE, Bernard CHARIGNON, Michel CHAUFOURNAIS, René CORNET, Patrick DESAINT, Damien FOULON, Nicolas GARNERONE, Martine GASLONDE Michel GREGOIRE, Marc MANDRAY, Denis MASSOT, Pascal MINET, Julien MOUCHET, Daniel PARIGOT, Alain PEREZ, Gérard PEYRELADE, Sylvie RAMISSE ;

Membres titulaires excusés

Pascal BAILLY, Marc BELBENOIT, Jacques BERDALA, Nadine BETHERY, Damien BOURGUIGNON, Evelyne DUROT, Carlos ECHANOVE ESCUDERO, Sylvie GALLOT, Alain LAPLAUD, Philippe MENIN, Serge NASSELEVITCH, Patrice QUINCY, Louis-Etienne ROY

- *Nombre de membres titulaires élus de la C.C.I. de l'Yonne : 36*
- *Nombre de membres titulaires en exercice : 33*
- *Nombre de membres titulaires élus présents ayant participé au vote : 20*
- *Quorum = 18 : le quorum est atteint*
- *Majorité absolue : 11*

.../...

Soutien au commerce de centre-ville

Dans le cadre du FISAC (Fond d'Intervention pour le Service l'Artisanat et le Commerce), la CCI a participé au financement de 2 postes de Manager centre-ville pour la période 2014/2015, à Auxerre et à Sens.

L'objectif étant de renforcer l'attractivité des centres villes en appliquant la stratégie de redynamisation définie par les acteurs locaux (Ville, CCI, Union Commerciale).

Outre le FISAC, la CCI apporte un soutien important à l'animation commerciale de ces 2 villes à travers l'appui technique régulier de ces 2 conseillers commerce : Nathalie GUILLON et Joseph KEMLIN. On peut, en terme financier, valoriser cet appui à plus de 6.000 € par an.

Le FISAC arrive à son terme dans ces deux villes. La mission des Managers dans le cadre du FISAC arrivera à terme cet été (23 juin -Auxerre et 31 Juillet –Sens)

Afin de permettre la poursuite de leurs missions, et fort des résultats encourageants obtenus par leur travail en l'espace d'un an, la CCI de l'Yonne envisage de participer au financement des deux postes pour la saison 2015/2016, dans un programme complémentaire exceptionnel post FISAC .

Nous vous proposons une enveloppe de 10.000 €, ventilée sur le principe de répartition au nombre de commerçants par pôle.

Ce principe servira de règle si d'aventure, la CCI est sollicitée par d'autres communes dans le cadre des dispositifs Post FISAC ;

Ventilation Sens – Auxerre

- | | |
|---------------------------|---------|
| ▶ Auxerrois (55% du pôle) | 5.500 € |
| ▶ Sénonais (45% du pôle) | 4.500 € |

Total : 10.000 €

Le Président propose de délibérer

Délibération

La CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE L'YONNE, régulièrement réunie le 30 juin 2015, décide

- De créer un nouveau programme d'intervention POST FISAC sur la base d'une enveloppe votée annuellement, et ventilée en fonction du nombre de commerçants dans la zone aidée.
- D'octroyer pour 2015, à la Mairie d'Auxerre et à la Communauté de communes du Sénonais, une enveloppe exceptionnelle qui sera proratisée en fonction de la date du renouvellement des postes de manager, d'un montant de 10.000 €, soit
 - 5.500 € pour la Mairie d'Auxerre
 - 4.500 € pour la Communauté de Communes du Sénonais
- De poursuivre son soutien direct à la Mairie d'Auxerre et à la Communauté de communes du Sénonais, valorisé à 6.000 € par l'intermédiaire de l'appui de ses conseillers commerce

Cette délibération est adoptée à l'unanimité des membres titulaires présents.

Le Président
Alain PEREZ



Le Secrétaire
Michel GRÉGOIRE



Extrait du Registre des délibérations

Assemblée générale de la
Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne
Du 12 janvier 2016

Mandature 2011-2016

Délibération n°2016/02

**Actualisation du programme pluriannuel
d'investissements**

L'an deux mille seize, le 12 janvier, à 10 heures, à Sens, la Chambre de Commerce et d'Industrie YONNE s'est réunie en assemblée générale, sous la présidence d'Alain PEREZ

Membres titulaires présents

Marc BELBENOIT, Arlette BORSATO, Bernard CHARIGNON, Michel CHAUFOURNAIS, René CORNET, Patrick DESAINT, Evelyne DUROT, Damien FOULON, Nicolas GARNERONE, Michel GREGOIRE, Alain LAPLAUD, Marc MANDRAY, Denis MASSOT, Philippe MENIN, Pascal MINET, Julien MOUCHET, Serge NASSELEVITCH, Alain PEREZ, Gérard PEYRELADE, Sylvie RAMISSE.

Membres titulaires excusés

Pascal BAILLY, Didier BARJOT, Jean-Michel BEAUGER, Jacques BERDALA, Nadine BETHERY, Damien BOURGUIGNON, Thierry CADEVILLE, Carlos ECHANOVE ESCUDERO, Sylvie GALLOT, Martine GASLONDE, Daniel PARIGOT, Patrice QUINCY, Louis Etienne ROY,

- *Nombre de membres titulaires élus de la CCI YONNE : 36*
- *Nombre de membres titulaires en exercice : 33*
- *Nombre de membres titulaires élus présents ayant participé au vote : 20*
- *Quorum = 18 :*
- *Majorité absolue :*

.../...

.../...

5.3 Actualisation du programme pluriannuel d'investissements

Exposé des motifs

Sébastien VALLET, Directeur général indique que ce programme pluriannuel d'investissement (annexé aux présentes) est désormais présenté à l'assemblée générale, chaque année, avec le budget primitif de l'année en cours. Il sera évidemment, au fil du temps, réactualisé et affiné, et soumis à l'approbation de l'assemblée.

Ce P.P.I prévoit sur 5 ans

- ✓ Des travaux de maintenance de nos infrastructures
- ✓ Les programmes de gros travaux
- ✓ Les projets de développement futurs

Tenant compte du contexte financier difficile dans lequel la CCI de l'Yonne se trouve, le montant total des investissements pour l'année 2016, n'est que 180.000 €.

Nous avons en particulier prévu cette année dans notre budget, des crédits d'études pour l'hôtel consulaire, ainsi que pour la Pépinière d'entreprises de l'Auxerrois qui nous permettront de réaliser les études pour préparer les avants projets sommaires et la programmation de travaux.

Le Président PEREZ invite les membres de l'assemblée à délibérer.

Délibération

La Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne, régulièrement réunie le 12 janvier 2016 approuve le programme pluriannuel d'investissements présenté ce jour (PJ)

Cette délibération est adoptée à l'unanimité des membres titulaires présents.

Le Secrétaire
Michel GREGOIRE

Le Président
Alain PEREZ

Extrait du Registre des délibérations

Assemblée générale de la
Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne
Du 12 janvier 2016

Mandature 2011-2016

Délibération n° 2016/03

Arrêt de la mission Ile de France

L'an deux mille seize, le 12 janvier, à 10 heures, à Sens, la Chambre de Commerce et d'Industrie YONNE s'est réunie en assemblée générale, sous la présidence d'Alain PEREZ

Membres titulaires présents

Marc BELBENOIT, Arlette BORSATO, Bernard CHARIGNON, Michel CHAUFOURNAIS, René CORNET, Patrick DESAINT, Evelyne DUROT, Damien FOULON, Nicolas GARNERONE, Michel GREGOIRE, Alain LAPLAUD, Marc MANDRAY, Denis MASSOT, Philippe MENIN, Pascal MINET, Julien MOUCHET, Serge NASSELEVITCH, Alain PEREZ, Gérard PEYRELADE, Sylvie RAMISSE.

Membres titulaires excusés

Pascal BAILLY, Didier BARJOT, Jean-Michel BEAUGER, Jacques BERDALA, Nadine BETHERY, Damien BOURGUIGNON, Thierry CADEVILLE, Carlos ECHANOVE ESCUDERO, Sylvie GALLOT, Martine GASLONDE, Daniel PARIGOT, Patrice QUINCY, Louis Etienne ROY

- *Nombre de membres titulaires élus de la CCI YONNE : 36*
- *Nombre de membres titulaires en exercice : 33*
- *Nombre de membres titulaires élus présents ayant participé au vote : 20*
- *Quorum = 18 :*
- *Majorité absolue :*

.../...

.../...

5.2 Arrêt de la mission Ile de France

Exposé des motifs

VU la délibération de l'assemblée générale du 28 juin 2011 portant création de la mission Ile de France,

VU la convention passée entre la CCI de l'Yonne et la Communauté de communes du Sénonais le 21 juin 2013, ayant pour objet le financement de la mission Ile de France.

VU la loi N° 2014-1654 du 29 décembre 2014 de finances pour 2015, organisant un prélèvement exceptionnel sur la trésorerie de la CCI de l'Yonne d'un montant de 3.166.000 €

VU les observations relatives au budget rectificatif 2015 formulées par le Préfet de Région le 19 novembre 2015 qui dispose que :

« Je constate que des économies ont été recherchées dans la rationalisation du parc immobilier, la mutualisation des services du réseau et la restructuration des missions. De plus, la réduction des effectifs devrait porter ses effets à partir de 2015 »

« .Votre Chambre a voté un budget rectificatif 2015, proche de l'équilibre budgétaire dans les conditions prévues par la circulaire 1111 du 30 mars 1992. Toutefois, le fonds de roulement s'élève seulement à 6 jours de charges d'exploitation. La situation financière de votre chambre est donc fragilisée » ;

VU la diminution des ressources fiscales de la CCI de l'Yonne qui passent de 4 978 K€ en 2012 à 3 798 K€ en 2016, soit -23,7 % en 4 ans et vu les incertitudes de 2016 sur ces ressources tels que précisé par M. le Préfet de Région dans son courrier du 19 novembre 2015 : *« Par ailleurs, il demeure une interrogation sur le montant des ressources fiscales que pourra verser la chambre régionale »*

VU l'avis du Bureau de la CCI en date du 15 décembre 2015 : *« le Bureau de la CCI de l'Yonne donne un avis favorable à l'arrêt de la mission Ile de France »*

VU l'avis de la Commission des Finances, réunie le 17 décembre 2015, émettant un avis favorable à l'arrêt de la mission Ile de France : *« la Commission des Finances émet un avis favorable à l'arrêt de la mission Ile de France »*

VU le budget nécessaire au fonctionnement de la mission Ile de France repris ci-dessous

	2011	2012	2013	2014	2015
Budget alloué à la mission y/c frais de personnel : dépenses	10.487	100.209	150.001	175.470	131.719
Recettes ou subventions générées par la mission	0	0	58.000	45.000	0

CONSIDERANT la situation financière de la CCI qui ne dispose plus que d'un fonds de roulement net de 1 jour au budget primitif 2016, en légère dégradation par rapport au budget rectificatif 2015 où il était de 6 jours.

CONSIDERANT que la Communauté de Communes du Sénonais a informé la CCI de l'Yonne, par courriel, le 9 novembre 2015, de sa volonté de ne pas renouveler sa collaboration concernant la mission Ile de France :

« il nous a semblé en effet, face à la multiplicité d'acteurs en charge de ces dossiers sur le territoire, [.....], que le cofinancement de ce poste, en ces périodes de baisse budgétaire, n'était plus une action prioritaire susceptible d'être soutenue »

CONSIDERANT en conclusion que le manque de ressources de la CCI de l'Yonne ne lui permet pas de porter seule cette mission

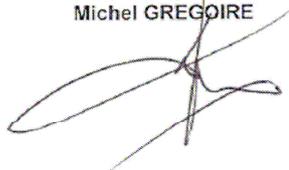
Délibération

La Chambre du Commerce et d'Industrie de l'Yonne, régulièrement réunie le 12 janvier 2016,

- Décide de mettre un terme à la mission Ile de France,
- Décide de saisir la CCI Bourgogne employeur, pour supprimer le poste rattaché à cette mission.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité des membres titulaires présents.

Le Secrétaire
Michel GREGOIRE



Le Président
Alain PEREZ



Extrait du Registre des délibérations

Assemblée générale de la
Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne
Du 12 janvier 2016

Mandature 2011-2016

Délibération n° 2016/04

**Cession de la partie non aménagée
De l'hôtel d'entreprises de Puisaye
A Toucy**

L'an deux mille seize, le 12 janvier, à 10 heures, à Sens, la Chambre de Commerce et d'Industrie YONNE s'est réunie en assemblée générale, sous la présidence d'Alain PEREZ

Membres titulaires présents

Marc BELBENOIT, Arlette BORSATO, Bernard CHARIGNON, Michel CHAUFOURNAIS, René CORNET, Patrick DESAINT, Evelyne DUROT, Damien FOULON, Nicolas GARNERONE, Michel GREGOIRE, Alain LAPLAUD, Marc MANDRAY, Denis MASSOT, Philippe MENIN, Pascal MINET, Julien MOUCHET, Serge NASSELEVITCH, Alain PEREZ, Gérard PEYRELADE, Sylvie RAMISSE.

Membres titulaires excusés

Pascal BAILLY, Didier BARJOT, Jean-Michel BEAUGER, Jacques BERDALA, Nadine BETHERY, Damien BOURGUIGNON, Thierry CADEVILLE, Carlos ECHANOVE ESCUDERO, Sylvie GALLOT, Martine GASLONDE, Daniel PARIGOT, Patrice QUINCY, Louis Etienne ROY

- *Nombre de membres titulaires élus de la CCI YONNE : 36*
- *Nombre de membres titulaires en exercice : 33*
- *Nombre de membres titulaires élus présents ayant participé au vote : 20*
- *Quorum = 18 :*
- *Majorité absolue :*

.../...

5.10 Cession de la partie non aménagée de l'hôtel d'entreprises de Puisaye à Toucy

Exposé des motifs

Le 3 novembre 2009, la CCI de l'Yonne a acquis, moyennant la somme de 359.800 €, un ensemble immobilier sur la commune de Toucy, comprenant 8 bâtiments, sur une superficie totale de 1 ha 32 a 76 ca

La CCI, après avoir réalisé un programme d'investissements d'environ 500.000 €, a réhabilité la partie haute du site, en hôtel d'entreprises, mettant à la disposition des entreprises, 9 bureaux (217 m²), 1 plateau tertiaire (132 m²) et 3 ateliers.

La partie basse n'a pas été réhabilitée. Elle est composée d'un ensemble foncier comprenant :

- Un bâtiment ancien magasin avec hall d'exposition de 270 m²
- Un hangar à usage d'entrepôt de 600 m²
- Un garage en parpaing de 95 m²
- Une remise en parpaing de 42 m².

Le tout cadastré section A n° 608 pour une surface totale de 49a 84 ca

Au printemps 2014, nous avons reçu une offre d'achat d'une société qui désirait s'implanter dans cette partie non aménagée. La Société s'était ensuite rétractée.

Nous avons reçu une nouvelle offre d'achat en fin d'année, émanant de la Société JMA (6 Avenue de la République à Pithiviers). Cette société holding a pour principale activité la gestion et l'animation de concessions automobiles et la gestion de sociétés immobilières.

Une de ses filiales, la société SNSA réalise la rénovation de voitures anciennes dont les véhicules appartenant au patrimoine de la marque CITROEN. C'est cette activité qui serait installée dans le bâtiment convoité, et qui viendrait compléter l'activité du Musée BERNASSE, à Toucy (exposition automobile et motos de collection) appartenant également à cette société.

Par courrier en date du 29 décembre 2015, le président de la Société JMA a adressé à la CCI une offre d'achat de l'ensemble immobilier pour la somme de 150.000 € HT.

La CCI n'avait pas pour projet de réhabiliter ce site, vétuste. L'activité de restauration et de rénovation de véhicules anciens produira immédiatement, selon le futur acquéreur, de la valeur ajoutée puisqu'elle reprend une activité existante et un gros portefeuille de commandes, et sera génératrice de création d'emplois.

L'assemblée générale doit se prononcer sur la possibilité de céder cette partie de locaux à cette Société.

Le Président invite les membres de l'assemblée générale à délibérer.

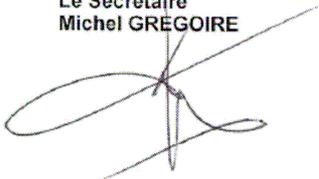
Délibération

La Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne, régulièrement réunie le 12 janvier 2016

- *Décide de céder à la SOCIETE JMA, ou à toute autre société se substituant à la Société JMA,, un bâtiment d'exploitation sis 21 Chemin de Ronde à Toucy, sur la parcelle cadastrée section A n° 608, pour une surface totale de 49a 84 ca, pour un montant de 150.000 € HT.*
- *autorise le Président de la CCI de l'Yonne à engager la procédure de vente et à signer tous les actes nécessaires après avis des Domaines.*

Cette délibération est adoptée à l'unanimité des membres titulaires présents.

Le Secrétaire
Michel GREGOIRE



Le Président
Alain PEREZ

